

UHJ FRANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2023

S&W Associés

65, rue la Boétie, 75008 Paris

Tel : +33(0)1 45 01 20 24



www.brsw.fr

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 500 000 euros. RCS Paris 414 818 930
Numéro de TVA intracommunautaire FR 55 414 818 930 - Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Parisienne Membre
de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

S & W ASSOCIES

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris
65, RUE LA BOETIE – 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

UHJ FRANCE

Association Loi de 1901
N° Siret : 784 363 137 00034
106, rue de Longchamp
75116 Paris

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association U.H.J FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Bureau et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du Bureau relatives aux comptes annuels

Il appartient au trésorier de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Président ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 janvier 2024



Julie BENZAQUEN

Pour la société S&W Associés
Commissaire aux Comptes

U.H.J

Siège social : 106, rue de Longchamp
75116 PARIS

**Etats financiers au
30/09/2023**

FINAXIS
SARL d'Expertise comptable
2, rue de la Michodière – 75002 Paris
Tel : 01.40.07.55.55 – Fax : 01.40.07.02.17

U.H.J - FRANCE

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	14 638	14 238	400	0,15	400	0,17
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	17 657	16 607	1 051	0,39	1 980	0,85
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 700		3 700	1,36	3 700	1,60
TOTAL (I)	35 996	30 845	5 151	1,89	6 080	2,62
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 406		1 406	0,52	294	0,13
. Personnel						
. Organismes sociaux					1 329	0,57
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	52 831		52 831	19,39	22 052	9,52
Valeurs mobilières de placement	15		15	0,01	15	0,01
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	212 556		212 556	78,00	198 926	85,85
Charges constatées d'avance	550		550	0,20	3 015	1,30
TOTAL (II)	267 358		267 358	98,11	225 631	97,38
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	303 353	30 845	272 508	100,00	231 711	100,00

U.H.J - FRANCE

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
---------------	---------------------------------------------	--	-----------------------------------------------	--

FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	-35 868	-13,15	-47 338	-20,42
Résultat de l'exercice	8 808	3,23	11 470	4,95
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	-27 060	-9,92	-35 868	-15,47
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
	266 040	97,63	254 540	109,85
TOTAL(III)	266 040	97,63	254 540	109,85
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 451	2,00	4 964	2,14
Autres	28 077	10,30	8 076	3,49
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	33 528	12,30	13 039	5,63
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	272 508	100,00	231 711	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

U.H.J - FRANCE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	929	3,23	1 047	0,84	-118	-11,28
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	11 500	39,93	106 980	86,22	-95 480	-89,24
Autres charges	14 361	49,88	56 342	45,41	-41 981	-74,50
Total des charges d'exploitation (I)	209 457	727,28	462 215	372,50	-252 758	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	209 457	727,28	462 215	372,50	-252 758	-54,67
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	8 808	30,58	11 470	9,24	-2 662	-23,20
TOTAL GENERAL	218 265	757,86	473 685	381,74	-255 420	-53,91
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

1. EVENEMENTS PARTICULIERS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Gala 2023

En 2023, l'association n'a pas réalisé de Gala mais a simplement organisé une levée de fonds qui a permis de récolter la somme de 11 500 €

Cette somme a été portée en fond dédié 2023. Pour rappel, à la date d'établissement des comptes les fonds dédiés du gala 2021 de 137 560 € et les fonds dédiés du gala 2022 de 106 980 € sont toujours en attente de transfert.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis conformément aux règlements 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'Association a établi un compte d'emploi des ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

2.2 Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ont été élaborés dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes à savoir, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées au sein de l'association sont les suivantes :

- L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques
- Les dons reçus transitent par le résultat d'exploitation, et sont affectés selon le cas en fonds dédiés, traduisant ainsi la dette de l'association envers l'Université Hébraïque de Jérusalem, ou en fonds non dédiés, destinés à couvrir les frais de structure de l'association. La dette de l'association envers l'Université Hébraïque de Jérusalem est neutralisée lors de son paiement effectif, par une charge d'exploitation.
- Les cotisations payées par les membres de l'association, les subventions reçues et les fonds non dédiés constituent des produits d'exploitation. Ces produits ont vocation à couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Le résultat comptable dégagé à la clôture de l'exercice est donc la différence entre les produits visés ci-avant et les charges de structure. En conséquence, les flux de trésorerie relatifs aux encaissements et décaissements des dons n'ont pas d'incidence sur le résultat de l'association.

3. ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS

Les taux d'amortissement retenus ont été les suivants :

- Logiciels : 1 an en linéaire
- Agencements : 5 ans en linéaire
- Matériel informatique : 5 ans en linéaire
- Mobilier : 4 ans en linéaire

4. **FONDS DEDIES**

Lorsque des legs et des dons sont affectés par les donateurs à des projets définis, la partie des ressources non attribuées en fin d'exercice est inscrite en charge sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées », afin de constater l'engagement pris par l'association de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie, au passif du bilan, la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat.

Suivi des fonds dédiés :

	Fonds à attribuer au 01/10/2022	Nouvelles ressources affectées	Reprises des fonds attribués sur l'exercice	Fonds restant à attribuer au 30/09/2023
Fonds dédiés				
Dons Gala 2021	137 560			137 560
Dons Gala 2022	106 980			106 980
Dons Crowdfunding 2023		11 500		11 500
Projet ELSC	10 000			10 000
Total fonds dédiés	254 540	11 500	-	266 040

A la date d'établissement des comptes, les fonds dédiés énoncés ci-avant n'ont pas encore été transférés.

5. AUTRES CREANCES

Elles s'élèvent à 54 237 Euros et se décomposent comme suit :

- Créance Université :	52 831 €
- Fournisseurs débiteurs :	1 406 €

Total : 54 237 €

A titre informatif, des dépenses et des recettes relatives au bureau européen transitent par le biais du compte bancaire de l'association UHJ France, créant ainsi des créances ou des dettes envers ce dernier. Un remboursement devrait intervenir sur l'exercice 2024.

6. AUTRES DETTES

Les autres dettes se composent principalement du compte Brain Circle pour un montant de 15 866 €. Il s'agit de participations encaissées pour le compte de Brain Circle qui seront reversées au dernier trimestre 2023.

7. RESULTAT FINANCIER

Il s'élève à 219 Euros concerne des revenus liés au placement financier (Livret A).

8. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est nul.

9. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le compte d'emploi des ressources globalisé et ses annexes sont des documents indispensables à la transparence financière.

La présentation du compte d'emploi des ressources permet :

- D'intégrer les reports des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice
- De comprendre l'utilisation des ressources collectées auprès du public grâce à l'affectation par ligne d'emploi

9.1 Principes généraux de l'établissement du CER :

Le CER globalisé doit donner la ventilation des ressources collectées auprès du public, y compris les ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours, selon les emplois concernés : missions sociales, frais de recherche de dons et legs, frais de fonctionnement.

Il doit également respecter les règles et principes d'établissement des comptes, il doit donner une image fidèle et transparente de l'information financière.

9.2 Cadre légal de référence :

Le compte d'emploi des ressources est établi conformément au règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008 du Comité de la Réglementation comptable homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008, modifiant ainsi les dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et l'arrêté du 30 juin 1993 portant sur les organismes faisant appel à la générosité du public.

COMPTE EMPLOIS RESSOURCES U.H.J FRANCE

30/09/2023

<u>RESSOURCES</u>		<u>EMPLOIS</u>	
<u>1. Ressources collectées auprès du public</u>	<u>84 266</u>	<u>1. Missions sociales</u>	<u>14 300</u>
Recettes Gala 2023 - Dons non dédiés (sponsor,dons soutiens)		Reversement BOURSE	5 000
Levée de fonds 2023	11 500	Reversement des dons ELSC	9 300
Recettes Gala - Participations		Reversement Science de la Terre	
Recettes autres événements	15 600		
Dons dédiés ELSC	9 300		
Dons non dédiés	47 866		
<u>2. Subventions</u>	<u>120 000</u>	<u>2. Frais de recherche de fonds</u>	<u>25 682</u>
Subvention Jérusalem 2022-2023	120 000	Gala	-
		Autres opérations	25 682
		Catalogues et imprimés	-
<u>3. Autres produits</u>	<u>13 999</u>		
Cotisations	-	<u>3. Frais de fonctionnement</u>	<u>157 975</u>
Refacturation frais structure	-	Charges de personnel	79 194
Refacturation frais structure - film promotionnel	-	Location	33 576
sous location bureaux	13 200	Frais postaux et telecom	5 389
Financier	799	Honoraires	10 200
Autres	-	Crédits baux	3 492
		Assurance	1 030
		Maintenance	10 357
		Communication	9 563
		Autres	5 174
<u>4. Ressources non utilisées des exercices antérieurs</u>	<u>-</u>	<u>4. Charges exceptionnelles</u>	<u>-</u>
<u>5. Reprise des engagements réalisés</u>	<u>-</u>	<u>5. Dotations - Engagements à réaliser</u>	<u>11 500</u>
Gala 2021		Gala	11 500
Projet ELSC		Projet ELSC	
Dons dédiés divers		Dons Meyer	-
Total ressources inscrites en compte de résultat	218 265	Total emplois inscrits en compte de résultat	209 457
Perte de l'exercice		Excédent de l'exercice	8 808
TOTAL DES RESSOURCES	218 265	TOTAL DES EMPLOIS	218 265
Total produits p&l	218 265	Total charges p&l	209 457
Ecart	-	Ecart	-